LE COLLECTIVISME

dans les mines de fer de Rancié (Ariège)

Extrait des procès-verbaux de la Société d'Economie sociale

(SUITE)

Ces confirmations nouvelles n'étaient pas faites pour engendrer la soumission aux règlements. Les mineurs continuent à fouler aux pieds toute règle, tout respect pour les intérêts étrangers; à un moment donné, ils arrêtent l'exploitation et ne consentent à céder le minerai restant qu'à des prix exorbitants. De là, une suite ininterrompue de réclamations et d'ordonnances des commissaires des Etats de Foix, qui aboutissent à un arrêt du conseil du roi, en date du 19 décembre 1719, donnant au sieur intendant d'Andrezel le droit d'ordonner des corvées pour la confection et la réparation des chemins des mines et de nommer des inspecteurs aux chemins et permettant aux consuls de prendre 1 sol pour 150 livres du minerai qui sortirait de la vallée: le fonds ainsi formé devait être employé tant à l'entretien des chemins qu'aux autres dépenses nécessaires pour la meilleure administration de la mine. Ce droit, qui n'a pas cessé jusqu'en 1830 de soulever les plus vives résistances, était à peine créé que le commis établi au village de Sem recevait l'ordre de surseoir à sa perception. Douze ans plus tard, à la date du 19 août 1731, les consuls de Vicdessos, sollicités par les plaintes incessantes des maîtres de forges, voituriers et autres personnes se rendent aux mines et y dressent un proces-verbal. « Les plaintes que nous avons reçues, disent ils, portent que les forges de la vallée vaquent par défaut de mine, celle qu'on débite est de mauvaise qualité, ce qui occasionne que le fer est très mauvais, cela ne provient que du peu d'attention que les jurats ont de faire la vérification de la mine, que les mêmes jurats n'ont aucun soin pour exécuter les règlements pour l'entretien du minier et pour obliger les minerons à donner la mine au prix réglé; que même, les habitants de Sem se sont fait un usage d'aller prendre la plus grande partie de la mine afin de la vendre chez eux au prix qu'ils veulent, ce qui est cause que le prix de la mine est devenu excessif, ce qui donne lieu aux minerons de ne faire qu'une volte (1) le jour, parce qu'ils la vendent le prix qu'ils veulent; une volte leur vaut autant que quatre, s'ils la baillaient au prix réglé par les consuls nos devanciers; que même les minerons qui sont obligés d'entrer au minier à huit heures du matin en cette saison et quitter le soir à sept, n'entrent qu'à midi et quelquefois plus tard, ce qui est un dérangement ruineux pour le commerce. Nous nous sommes transportés différentes fois au minier, nous l'avons trouvé dans le dernier désordre... » A la suite de ce procès-verbal, les consuls de Vicdessos préparent un règlement qui est approuvé par arrêt du conseil du 16 octobre 1731. Voici les principales dispositions de ce règlement :

1° Les jurats commanderont chaque jour vingt hommes qui répareront les mines et feront une volte pour leur indemnité. Cette escouade sera renouvelée chaque jour;

2° Les jurats régleront chaque jour *le nombre de voltes à faire* d'après l'état des mines et auront attention de suffire aux besoins des voitures ;

3° Les voituriers seront chargés par ordre d'arrivée. La mine leur sera livrée à 4 sols la volte de 150 livres pour les habitants de la vallée et 6 sols pour les étrangers.

Ce règlement consomme la ruine des libertés des mineurs : il ne leur restait déjà plus que celle de travailler à leurs heures et d'extraire la quantité de minerai qu'ils voudraient. La voilà ravie maintenant et ces mineurs, propriétaires de la mine, ne sont plus libres de choisir leur poste ni de fixer le prix et la quantité de leur travail. Que de changements depuis la charte de 1203 ! Cinq siècles se sont écoulés et l'indépendance absolue créée par le comte Roger Bernard s'est transformée en un état voisin de la servitude. Quel élément de dissolution et d'asservissement a donc envahi la vallée ! Est-elle tombée sous le joug d'un conquérant étranger ? Une révolution politique a-t-elle déchiré les chartes anciennes et créé de toutes pièces un régime social nouveau ?

Non, rien de tout cela ne s'est passé. Mais les abus de toute nature commis par les mineurs de Rancié ont soulevé l'opinion publique contre eux et fait retomber lourdement le bras des comtes de Foix sur ces privilégiés gaspillant sans pudeur la fortune publique et sacrifiant à leurs caprices toutes les industries intéressées à l'exploitation des mines.

Le règlement de 1731 subsista jusqu'en 1789. A partir de cette dernière époque et surtout à partir de 1811, une autorité puissante, le Préfet, et compétente, les ingénieurs de l'Etat, s'empare de l'administration et de la direction générales ; la réglementation reste à peu près ce qu'elle était, mais elle cesse d'être une menace, elle devient une réalité ; elle plie peu à peu l'ouvrier sous le joug et l'amène, par degrés successifs, à l'état d'écrasement moral et matériel où il languit aujourd'hui.

(*A suivre.*)

(1) La volte est une charge de 60 kilogrammes.

REVUE DES SCIENCES

Les champignons comestibles et les champignons vénéneux. — Nécessité de répandre les notions qui sont propres à les faire reconnaître. — Méthodes propres à conduire à ce résultat. — Accidents produits par les helvelles et en particulier par la *mitre*. — Circonstances dans lesquelles se détruit le principe toxique de ce champignon. — La température de la mer à diverses profondeurs. — Expériences faites à ce sujet dans le golfe de Naples. — Nature de la coloration verte du système osseux de l'*orphie*. — Modifications des qualités physiques que peuvent revêtir le phosphore et l'arsenic.

Il est assurément bien regrettable que les notions propres à faire distinguer les champignons comestibles des champignons vénéneux ne soient pas plus répandues : un peu parce que les méprises en cette matière sont particulièrement graves ; beaucoup parce qu'on laisse en dehors de l'alimentation usuelle une foule de champignons très-nourrissants et très savoureux qui pourrissent sur place, sans profit pour personne. Mais les descriptions n'apprennent rien à ce propos; et les dessins, fussent-ils même coloriés, ne conduisent guère à reconnaître les champignons : il faut les voir, les toucher, assister à leur évolution, connaître les changements de forme et de couleur qu'elle amène, étudier sur place leur habitat, et chercher ainsi par une étude pratique de plus en plus compréhensive, à accroître le nombre des champignons dont l'inocuité ne laisse pas de doutes. Les *leçons de choses*, qui se proposent d'apprendre aux enfants des écoles primaires à distinguer les plantes utiles ou inoffensives des plantes vénéneuses, devraient surtout avoir pour objet de les familiariser avec la connaissance des champignons de la région dans laquelle ils vivent. Deux méthodes ici sont en présence : leur montrer les espèces nuisibles pour leur apprendre à s'en défier; leur signaler au contraire les champignons inoffensifs pouvant utilement entrer dans l'alimentation, et leur laisser la pensée que ceux qu'ils ne connaissent pas sont à éviter. La première est certainement préférable et plus simple : les champignons vénéneux qui, fort heureusement, sont comme les scélérats, en minorité, ont fait tort aux bons, et un discrédit très préjudiciable pèse sur tout l'ensemble de cette famille de végétaux; on apprend plus facilement le signalement des espèces nuisibles que celui des espèces comestibles et l'on est toujours en voie d'agrandir la série de ceux ci et d'acquérir par suite pour l'alimentation des ressources qui ne sont nullement à dédaigner.

Le genre *helvelle*, très-voisin des *morilles*, avait joui jusqu'ici d'une bonne réputation et les mycologues de profession admettaient comme un axiome qu'il ne contenait aucune espèce vénéneuse. Sur la foi de Roques, qui a écrit sur les champignons un livre à la fois érudit et épicurien, on admettait que les helvelles pouvaient être consommées indistinctement et que le choix des espèces n'était commandé que par des différences de parfum et de succulence. Il faudrait, d'après M. Bostrœm, se montrer moins confiant à l'endroit de ces champignons, et il appuie cet avertissement sur le fait dramatique d'un empoisonnement mortel survenu chez deux enfants qui avaient fait usage d'une helvelle très répandue dans les Vosges et en Allemagne et qui y est fort prisée : l'helvelle comestible (*Gyromitra esculenta*). Intermédiaire, en quelque sorte, par ses formes, entre les bervelles et les morilles, elle a pour signalement : un chapeau large de 6 à 8 centimètres, de couleur brune, ondulé, plissé, blanc en dessous, supporté par un pédicule creux, assez court, lisse, blanc rosé ou roussâtre. C'est surtout un champignon d'automne; mais on le rencontre également au printemps sur les endroits élevés, au bord des chemins.

Sa réputation d'innocuité était sans doute bien établie, mais cependant on avait signalé à rares intervalles quelques empoisonnements produits par la *mitre* et qui avaient été rapportés à tort à une helvelle particulière. Etudiant de plus près ce champignon, M. Bostrœm a constaté qu'il contient un poison très violent, mais qu'il l'abandonne à l'eau de cuisson ; volatil de sa nature, il se dégage et se détruit par la dessication au soleil ou au feu. On s'explique ainsi la rareté des accidents produits par les helvelles, rareté qui contraste avec la consommation énorme qui se fait de ce champignon. Il y a là quelque chose d'analogue à ce qui se constate pour la racine du manioc *Jatropha manihot*, qui renferme un poison très actif, se rapprochant de la nature de l'acide prussique, s'il n'est pas cet acide lui-même, et qui est entraîné par le lavage ou détruit par la chaleur.

On peut ainsi utiliser sans danger aucun la fécule qui abonde dans cette racine et qui constitue le vrai tapioca. Le poison de la mitre semble concentrer surtout son action sur les globules rouges du sang qui deviennent inaptes à absorber l'oxygène. On a critiqué les conclusions de l'auteur de ces recherches qui, établissant les conditions de la toxicité de ce champignon, n'en déconseille pas l'usage, mais insiste seulement sur la nécessité de le soumettre à une préparation culinaire attentive qui donne une entière sécurité. On a l'habitude dans certains pays de manger cette helvelle et cette habitude persistera, et si des faits très exceptionnels démontrent la toxicité de ce champignon, la vigilance, éclairée par un avertissement, suffira pour le rendre complètement inoffensif.

La température de la mer à sa surface et à diverses profondeurs est une question qui a été très-laborieusement remuée dans ces dernières années, et les recherches qu'elle a suscitées ont déjà conduit à quelques données intéressantes. En ce qui concerne la température des couches superficielles, on sait qu'elle est plus uniforme que celle de l'air et qu'elle se tient constamment un peu au-dessous de celle-ci. John Davy, qui a pris de nombreuses températures de la mer et de l'air pendant la durée d'un voyage de Southampton à la Barbade, a constaté que la moyenne de la température atmosphérique étant de 22°; celle de la mer, à sa surface, n'a pas été moindre de 21°, 16. Il n'y a donc qu'une différence de 0,84. Dans cinq des expériences de Davy, la température de l'atmosphère et celle de l'eau étaient absolument identiques. Ce fait, en apparence paradoxal, eu égard à la différence de sensation que fait éprouver le contact de l'air et l'immersion dans l'eau, perd ce caractère quand on songe à la différence de conductibilité de l'air et de l'eau, au rapprochement des molécules de celle-ci, à la soustraction considérable de calorique qui en résulte pour nos organes.

La détermination de la température de la mer à diverses profondeurs a été l'objet de recherches nombreuses. Les expériences thermométrographiques de Péron, Dupetit-Thouars, Dumont d'Urville, Kotzebue, etc., ont été reprises récemment, avec des données physiques qui leur faisaient défaut et un outillage scientifique singulièrement perfectionné. L'emploi du thermomètre Miller-Casella pour les grandes profondeurs a avancé la solution de ce problème, et on admet généralement que la couche superficielle de 90 mètres d'épaisseur, en relation avec la température mobile de l'atmosphère, a également une température variable; qu'à 2,000 mètres environ, le thermomètre accuse un terme constant de + 4°, et qu'enfin vers 4 à 5,000 mètres, la température du fond de l'Océan ne s'élève guère au-dessus de + 2°.

M. Semmola a jugé intéressant d'étudier les variations annuelles de la température des eaux du golfe de Naples, de 10 mètres de profondeur en 10 mètres. Il a constaté que dans le mois de juin la température des couches superficielles variait de 21° à 23° ; interrogée à 10 mètres de profondeur, elle n'était plus que de 19° ; à 30 mètres, de 15° seulement, et enfin, entre 110 et 180 mètres on ne trouvait plus que 14° Les mois froids ont accusé dans le golfe de Naples un refroidissement de la surface qui ne fut pas moindre de 7 à 8, tandis que celui de la couche la plus profonde qui ait été interrogée ne fut, par rapport au mois de juin, que de 1° seulement : 14° dans le premier cas ; 13° dans le second.

Les extrêmes de température des couches superficielles ont été pendant l'été de 27° pendant l'hiver de 13° seulement. Pour des raisons qui se conçoivent, la température de la mer est toujours plus élevée au voisinage des côtes qu'au large. A la hauteur de l'embouchure d'un fleuve, les eaux plus froides de celui-ci se superposant à celle de la mer à raison de leur légèreté spécifique, on constate une inversion de la loi précédente, c'est-à-dire qu'à 3 ou 4 mètres l'eau est plus chaude qu'à la surface ; mais s'éloigne-t-on de la côte, les eaux d'inégale température sont mêlées et la loi de décroissance avec la profondeur se retrouve avec sa constance habituelle. En résumé, M. Semmola a trouvé que la température moyenne des eaux de la surface du golfe de Naples est de 20, celle de la ville étant de 17° seulement. Ce fait, qui est général, explique la douceur des climats insulaires.

Tout le monde connaît les *orphies* ces poissons à museau allongé, à corps anguilliforme, et particulièrement l'orphie belone (*Esox belone*) dont la longueur atteint 60 centimètres ; que signale la couleur verte de la partie supérieure du corps, qui figure sur nos tables sous le nom vulgaire d'*aiguillette*, et qui offre cette particularité caractéristique que son système osseux tout entier présente une teinte verte très riche? Cette coloration est assez généralement attribuée à la présence du cuivre et elle inspire une telle appréhension que l'orphie est considérée, sur certains points du littoral, comme un aliment dangereux. M. Dubois a entretenu récemment la Société de Biologie de recherches qui lui ont démontré que les os de l'orphie ne contiennent pas une parcelle de cuivre et il estime que leur couleur verte est due à la présence d'un phosphate de fer hydraté. Ne s'agirait-il pas plutôt d'une de ces couleurs organiques dont la chimie est impuissante à saisir la nature, et le fer trouvé dans le squelette de l'orphie n'est-il pas se fer normal que l'on rencontre dans les humeurs et les tissus des animaux? Quoi qu'il en soit, on peut se rassurer et l'innocuité de ce poison, affirmée par l'expérience, trouve dans ce verdict de la chimie une confirmation très-rassurante.

Un certain nombre de corps peuvent, sans modification de leur nature chimique, revêtir dans des conditions déterminées, des qualités très-différentes au point de vue de la forme cristalisée, de l'aspect extérieur, de la coloration, de la densité, et le mot : *mutatur forma, non mutatur ingénium*, leur est applicable. Le phosphore est l'exemple le plus remarquable de cette aptitude à grouper les molécules, demeurées identiques à elles mêmes, d'une façon qui change très sensiblement les qualités physiques de ce corps. On sait que, sous sa forme habituelle, le phosphore est incolore, translucide, mou, qu'il se laisse rayer par l'ongle, et que, dissous dans du sulfure de carbone, il peut cristaliser par le fait de l'évaporation de ce liquide. Il se conserve avec ces propriétés si on le soustrait à l'action de la lumière ; mais, en reçoit-il l'action prolongée, il prend une couleur rouge écarlate, il devient amorphe, sa densité augmente, sa solubilité dans certains liquides s'affaiblit, il n'est plus phosphorescent ni altérable à l'air ; il lui faut 200° au lieu de 60° pour s'enflammer ; enfin, il a perdu en grande partie cette énergie toxique qui fait du phosphore blanc l'un des poisons les plus redoutables. Ce sont, en réalité, deux corps différents, malgré l'identité persistante de leur nature chimique. M. Engel, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, vient de constater que l'arsenic, qui a d'ailleurs avec le phosphore des analogies étroites, peut aussi revêtir deux livrées très-différentes, et qu'à l'arsenic ordinaire cristalisé on peut opposer l'arsenic amorphe, lequel se produit quand on sépare l'arsenic d'une de ses combinaisons, à une température inférieure à 300 degrés. L'arsenic amorphe a un point de sublimation qui diffère de celui de l'arsenic ordinaire, et sa densité est différente. Du reste, une corrélation remarquable existe entre les propriétés que revêtent le phosphore amorphe et l'arsenic amorphe, mais avec cette différence remarquable que ces propriétés sont inverses pour les deux corps, c'est-à-dire qu'elles rapprochent l'arsenic amorphe du phosphore blanc ou cristallisé, et l'asenic ordinaire du phosphore rouge. Il est un autre corps dont les analogies avec le phosphore et l'arsenic sont très-frappantes, c'est l'antimoine. Offrirait-il la même particularité qu'eux et pourrait-il, lui aussi, se présenter, dans certaines conditions, sous deux états différents? Cela est vraisemblable, et il y a là un sujet de recherches qui se présente naturellement aux investigations de M. Engel.

(*Français.*) FONSSAGRIVES.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

La police égyptienne

Londres, 4 juin

Le *Standard* reçoit du Caire une dépêche annonçant qu'une commission a été nommée pour élaborer les nouveaux règlements de la police égyptienne.

MM. Colvin et Baker-Pacha y représentent l'Angleterre.

Conseil de cabinet

Paris, 4 juin

Les ministres se sont réunis, dans la matinée, en conseil de cabinet. Les télégrammes reçus par le ministre de la marine n'apprennent rien de nouveau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du lundi 4 juin 1883.

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les désordres de Toulouse

M. LE VICOMTE DE LANGUINAIS adresse une interpellation au gouvernement sur les désordres survenus à Toulouse à propos d'une exhibition foraine blessant la conscience des citoyens catholiques. Il espère que le ministre de l'Intérieur prendra des mesures pour prévenir le retour, à Toulouse, et ailleurs, de pareils faits.

M. WALDECK ROUSSEAU, ministre de l'intérieur répond que ces désordres étaient prémédités par les légitimistes et les bonapartistes.

L'exhibition n'avait, extérieurement, aucun caractère provocateur. Les autorités ne pouvaient pas fermer les baraques foraines sans violer les droits de propriété. Si on trouve mauvaise l'exhibition des supplices de l'Inquisition, qu'on ouvre alors des baraques pour exhiber ses bienfaits.

L'incident est clos.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry monprez :

Havre, 4 juin.

Ventes 135 b. Marché inchangé.

Liverpool, 4 juin.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 4 juin.

Middling Upland, 10 3/4.
Recettes aux Etats-Unis 4,000 b.
Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 3/16, à Savannah 10 1/4.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 4 juin 1883.

Cours de clôture de New-York du 2 juin

Cotons

janv.	juin	juil.	août	sep.	octob.	nov.	déc.
10.18	10.74	10.73	10.75	10.58	10.19	10.10	10.12

Ventes du jour : 48,000 balles. Marché soutenu.
Recettes du jour : 4,000 balles contre 2,000 en 1882 et 6,000 en 1881.
Total de la semaine : 00,000 balles contre 00,000 en 1882 et 00,000 en 1881.

Saindoux

avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.
		11.53	11.54	11.53	11.47	11.30	

Maïs

avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
		65 3/4	66 3/4	68	69			

Cafés

janv.	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.
6 85	7 00	7.10	7.25	7 35	7.45	7.55		

Froment

mai	juin	juill.	août	sept.	nov.
123	125	127	128 1/2	130 1/4	

Roubaix, le 4 juin 1883.

PARIS, 2 juin. — *Huile de colza* : courant 90 .. mai 68 .., juillet-août 58 25, 4 derniers 58 50. — *Huile de lin* : courant 55 50, juillet 56 ... juillet-août 51 .., 4 derniers 58 25. — *Spiritueux* : courant 50 25, juillet 1 ... juillet-août 51 25, 4 deniers 51 50. — *Sucres bruts n° 3* : courant 60 lo, juillet 62 20, juillet-août ..., 4 d'octobre 60 50. — *Sucres raffinés* : 65 ... 50. — *Farines 9 marques* : courant 57 75, juillet 58 ..., juillet-août 58 50, 4 deniers 59 75. — *Marque Corbeil* : 59 ... — *Blés* : courant 26 30, juillet 26 75, juillet-août 26 90, 4 derniers 27 60. — *Seigles* : courant ..., juillet 17 25, juillet-août 17 75, 4 derniers 19 25.

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles	Graines	Tourteaux
	l'hectolitre	l'hectolitre	les 100 kil.
Blanches	55 .. à ..	26 .. à 28	17 50 à 18 50
— épurées	61 ..	..	..
Rapides	..	29 ..	..
— épurées	..	..	..
Navettes	16 ..	17 ..	17 .. 18 ..
Chènevis	55 ..	15 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	58 50	26 ..	26 50 25 ..
— de Zélande	54 50	29 ..	31 .. 21 .. 25 10

Huile de colza, courant 2 juin ... à ...
Huile épurée pour quinquets ...
Lin du pays ...
Lin étranger ...
Cameline ...
Chanvre ...

LILLE, 2 juin. — Sucres indigènes de degrés 88 ... id. n° 2 à 2 ... id. en pains 6 k. n° 1, 109 ... Sucre numéro 3, ... id. indig. n° 3 ... 3/8 betteraves disponibles ... id. courant ... Grains disponibles 63 ... id. fin courant, disponible ... id. fin courant, courant ... id. mélasse ... Spiritueux 4, 5 hiver, premier ... id. janvier ... id. 4 d'où ... id. 5 derniers ... id. id. prochain ...

CAMBRAI, 2 juin. — Petit marché ; vente lente Blé de 23 à 24 00 l'hectolitre.
Graine d'oillettes, 26 fr. 50

ANVERS, 2 juin. — Pétroles : affaires calmes soutenus.
Seigles fermes.
Pétrole : Tendance calme.
Disponible 19 .. ; courant, 19 .. ; juillet 19 1/4 ; out. 19 3/4, dernières, 20 0/0 ; Juin, 18 1/2 ... Tendance faible. Disp., 51 75 d'oct.-déc., 49 75.

Valeurs se négociant à trois mois

CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
4 1/2 Amsterdam	206 .. à 206 7/8	206 5/8 à 207 1/8 et 4 0/0
4 0/0 Allemagne	122 1/8 à 122 1/4	121 3/4 à 122 .. et 4 0/0
5 0/0 Vienne	208 .. à 208 1/2	208 .. à 208 1/2 et 4 0/0
5 0/0 Barcelone	487 .. à 487 1/2	487 1/2 à 488 .. et 4 0/0
5 0/0 Madrid	486 .. à 487 ..	485 .. à 487 .. et 4 0/0
5 0/0 Lisbonne	546 .. à 547 ..	546 .. à 547 .. et 4 0/0
5 0/0 St-Pétersb.	246 1/2 à 247 ..	246 1/2 à 247 1/2 et 4 0/0

Valeurs se négociant à vue

CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3 0/0 Londres	25 25 .. à 25 30 ..	25 28 .. à 25 28 ..
3 1/2 Belgique	1/16 pair à 1/16 p.	.. .. p. à 1/8 .. p.
5 0/0 Italie (lire)	.. .. p. à .. 1/8 p.	1/8 p. à .. .. p.
5 0/0 Italie (or)	.. .. p. à 1/8 p.	1/8 p. à .. .. p.
4 0/0 Suisse	.. .. p. à 1/16 p.	.. .. p. à 1/16 p.

Matières d'Or et d'Argent

Or en barre	à 1	Souverains	25 15
Argent en barre, à 1 62 ..		Banknotes	25 22
Quadruples espa.	80 55	Aigles Etats-Unis	25 90
— colombiens mex.	80 60	Dollar	..
Piastres Ferdin.	.. ..	Guillaume (20 marks)	24 75
— mexican.	4 49	Impériales russes	20 67

TÉLÉGRAPHES

SERVICE DES INCENDIES

SIGNAL D'ALARME

Les avertisseurs sont à la disposition et sous la sauvegarde du public.

Il est expressément défendu d'ouvrir les avertisseurs on de s'en servir lorsque le signal a été donné par un autre avertisseur.

Lorsqu'un incendie se déclare, il faut aller à l'avertisseur le plus près du lieu du sinistre en faire la déclaration.

Le dépositaire de l'avertisseur brise le petit carreau de verre qui est placé à droite, tire doucement sur l'anneau qui se trouve à l'intérieur, en ayant soin de le maintenir jusqu'à ce que le cylindre en cuivre qui est placé en haut se mette en mouvement. L'aiguille aimantée indique par son mouvement de va et vient que le signal a été compris et que le poste central va donner l'alarme dans toute la ville.

Le signal d'alarme est répété par tous les tocsins des rues et des églises et reproduit le numéro de l'avertisseur qui a donné le signal.

Les premiers coups sur les tocsins d'églises ou sur les tocsins des rues représentent les dizaines, les coups qui suivent sont les unités.

Exemple : Le numéro 45 sera reproduit par quatre coups, un petit arrêt; et puis cinq coups.

Ce signal est répété en laissant un intervalle assez grand. Si pour une raison quelconque le tocsin ne sonnait pas ou si l'aiguille aimantée ne fonctionnait pas, il faudrait recommencer un autre signal, surtout s'il s'agit d'un grand incendie.

Lorsque l'incendie a peu d'importance, l'officier ou le sous-officier qui se trouve sur les lieux du sinistre se sert du manipulateur qui est placé dans l'avertisseur et prévient le poste central par une série de trois coups que l'incendie est terminé.

Si un incendie se déclare la nuit et est aperçu par le guetteur, celui-ci devra avertir le poste central en lui indiquant le numéro de l'avertisseur qui lui semble le plus rapproché de l'endroit du sinistre.

TÉLÉGRAPHIE MUNICIPALE. — SERVICE DES INCENDIES

L'appel se fait par un grand roulement. La réponse par le même signal. Le pompier, lorsqu'il se sert du manipulateur, doit compter en lui-même jusqu'à dix pour un roulement, et jusqu'à quatre pour un point ou petit roulement.

Le pompier doit répéter les signaux. Dans le cas où il n'aurait pas compris, il doit donner le signal suivant : ..... (une série de points).

1. Appel —— (un roulement).
2. Réponse —— id.
3. Pas compris ou erreur ..... (une série de points).
4. Ronde d'officier — — — (trois roulements).
5. Envoyez deuxième pompe à vapeur . — . — . — (1 point 1 roulement 3 fois).
6. Envoyez petit train d'échelles .. — .. — .. — (2 points 1 roulement 3 fois).
7. Envoyez le grand train d'échelles ... — ... — ... — (3 points 1 roulement 3 fois).
8. Blessé demande médecin — .. — — .. — — . . — (Un roulement, 2 points, un roulement avec plus grand intervalle).
9. Appel des hommes à l'Hôtel ..... (5 points un intervalle, etc.)
10. Incendie terminé ou retour à l'Hôtel ... . (une série de 3 points).
11. Ronde de Commandant — — — — (4 roulements 2 fois).
12. Rien de nouveau (essai) — — — ..... (3 roulements 5 points 2 fois).

CONSIGNE POUR LES TAMBOURS ET LES CLAIRONS

Pour répéter les numéros annoncés par les avertisseurs, les tocsins de rues ou de clochers, les tambours feront des roulements pour les dizaines et des coups de baguette pour les unités.

Soit pour 36 :

Trois roulements pour six coups et une volée de la générale.

Aussitôt que le tambour entend le retour, il cesse de battre et retourne au lieu de l'incendie.

Si le public demande le lieu de l'incendie, se borner à indiquer le numéro annoncé.

La même consigne existe pour les clairons, pour les dizaines, des sons prolongés, pour les unités des sons plus brefs.

Des indicateurs sont placés chez les dépositaires des appareils.

EMPLACEMENTS DES AVERTISSEURS D'INCENDIE AVEC LEUR NUMÉRO D'ORDRE.

21. M. Argelliès, rue du Curoir, 57. — 37. M. Broyer, Commissaire Central, rue de Lille, 102. — 23. M. Grau François, rue d'Inkermann, 48. — 24. M. Fauvarque, angle des rues du Grand-Chemin et de l'Hospice. — 25 M. Bouzin, rue de la Perche, 8. — 26 M. Emile Roussel, teinturier, rue de l'Epeule, 144. — 26 bis. Commissariat de Police, rue des Arts. — 27 M. A. Vichon, peignage, rue du Marquisat. — 31. M. Lecas, angle des rues de l'Epeule et du Grand Chemin. — 32. Institut Sévigné, angle des rues du Grand-Chemin et des Champs. — 34. M. Beert, angle des rues de l'Alouette et du Chemin-de-Fer. — 35. Ecole alsacienne de la rue des Lignes, place Notre-Dame. — 36 Vanoutryve, Boulevard d'Armentières. — 37. Au Réservoir des Eaux de la Lys, rue du Haut Fontenoy. — 37 bis. Commissariat de Police, rue Saint-Vincent-de-Paul. — 41. M. Thérin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 18. — 42. M. Duforest, angle des rues de la Fosse-aux-Chênes et Saint-Antoine. — 43. M. Evrard, angle de la rue Chapelle-Carette et d'Alma, n° 188. — 45. Ecole Boulevard d'Haliuin, vis-à-vis le Conditionnement. — 46. M. Morel, peignage, rue de Tourcoing, 118. — 47. M. Picavet, Est, de la Fosse-aux-Chênes. — 51. M. Rottir, boucher, angle des rues Saint Joseph et de Flandre. — 52. M. Amédée Pronvost, peignage rue du Collège. — 53. M. Dubus-Coget et Cie, rue Pellart, 41. — 54. M. Florin, angle des rues Pellart et Lacroix. — 56. M. Lanciaux, Grande-Rue, 200. — 57. M. Mathon, angle des rues du Collège et Grande-Rue. — 61. M. Capelle-Clarisse, rue de Lannoy, 9. — 62. Ecole de garçons, rue Pierre de Roubaix. — 63. M. Froidure, brasseur, rue de Lannoy, 211. — 63 bis Commissariat de Police, place Sainte-Elisabeth. — 64. Rue de Ma-Campagne. — 65. Ecole des garçons, rue du Moulin de Ronbaix.

Les postes télégraphiques des Commissariats de Police portent les numéros des avertisseurs le plus près.

EMPLACEMENT DES PETITES BOUCHES D'EAU

1. Cour de l'Hôtel des Pompiers, entrée à gauche. — 2. Rue du Château, cour du Conditionnement. — 3. Grand'Place, angle des rues du Château et Pierre-Motte. — 4 Grand'-Place, trottoir du *Gant d'Or*. — 5. Grand'Place, sous la lanterne n° 12. — 6. Grand'-Place, sous la lanterne n° 14. — 7. Contour St-Martin, sous la lanterne n° 644. — 8. Grande-Rue, trottoir du n° 46. — 9. Grande-Rue, angle Est de la place de la Liberté. — 10. Grande-Rue, angle rue du Bassin. — 11. Grande-Rue, angle rue du Quai. — Grande Rue, trottoir du n° 124. — 13. Grande-Rue, angle de l'*Etoile du Nord*. — 14. Grande-Rue, en face le n° 231. — 15. Route de Wattrelos, trottoir de l'*Ours Blanc*. — 16. Route de Wattrelos, angle gauche de l'entrée du Cimetière. — 17. Rue Pierre de Roubaix, angle rue du Moulin-Brûlé. — 18. Rue du Moulin-Brûlé, angle rue de Magenta. — 19. Rue des Longues-Haies, angle rue Beaurewaert. — 20. Rue de Lannoy, angle du Quai. — 21. Rue de Lannoy, rue de la Tuilerie. — 22. Rue de Lannoy, angle rue des Longues-Haies. — 23. Rue de Lannoy, angle rue St Jean. — 24. Rue de Lannoy, angle place Ste-Elisabeth. — 25. Rue de Lannoy, angle rue Decrème. — 26. Rue de Lannoy, angle rue du Pile. — 27. Rue de Lannoy, sur le trottoir du charron, avant le bureau de l'octroi. — 28. Rue St-Jean, en face la rue des Filatures. — 29. Rue des Longues Haies, angle rue du Coq-Français. — 30. Rue des Longues-Haies, trottoir n° 45. — 31. — Rue du Moulin, en face la rue des Longues-Haies. — 32. Boulevard de Paris, en face la teinturerie Browaeys. — 33. Boulevard de Paris, à la lanterne 835. — 34. Boulevard de Paris, à 1 mét. 65 à gauche de la lanterne 836.

35. Boulevard de Paris, à 6 mét. 50 à gauche de la lanterne 837. — 36. Boulevard de Paris, à 17 mét. 75 à droite de la lanterne 838. — 37. Boulevard de Paris, à 25 mét 10 à gauche de la lanterne 839. — 38. Boulevard de Paris, à 33 mét. 40 à droite de la lanterne 840. — 39. Boulevard de Paris, à 28 mét. 50 à droite de la lanterne 843. — 40. Boulevard de Paris, à 2 mét 10 à gauche de la lanterne 895 angle rue Charles-Quint. — 41. Boulevard de Paris, à 9 mét. 45 à gauche de la lanterne 809.

42. Boulevard de Paris, à 12 mét. à droite de la lanterne 894. — 43. Boulevard de Paris, à 1 mét. 20 à gauche de lanterne 895. — 44. Boulevard de Paris, à 17 mét 35 à droite de la lanterne 827. — 45. Boulevard de Paris, en face de la lanterne 930, à 15 mét. angle rue Colbert. — 46. Boulevard de Paris à 9 mét. 50 à droite de la lanterne 942, en face rue Vauban. — 47. Boulevard de Paris, à 27 mét. 15 à droite de la lanterne 940. — 48. Boulevard de Paris, à 18 mét. 30 à gauche de la lanterne 941. — 49. Boulevard de Paris, à 29 mét. à gauche de la lanterne 928. — 50. Boulevard de Paris à 0 mét. 55 à gauche de la lanterne 943. — 51. Boulevard de Paris en face de l'*Estaminet de la Montagne*. — 52. Boulevard de Paris, au jardin, en face des massifs de droite. — 53. Rue du Moulin, angle rue de Lille. — 54. Rue Neuve, angle rue de Sébastopol. — 55. Rue Neuve, en face la rue des Fabricants. — 56. Rue Neuve, en face de la *Cloche*. — 57. Grand'Place, angle Ouest de la Mairie. — 58. Grand'Place, angle Est de la Mairie. — 59. Rue du Curoir, en face la Caisse Commerciale. — 60. Rue du Curoir, angle rue de Sébastopol. — 61. Rue de Sébastopol, en face la rue du Nord. — 62. Rue des Fabricants en face la rue du Nord. — 63. Rue de Sébastopol, en face la rue de Soubise. — 64. Rue de Sébastopol, angle de la rue d'Inkerman. — 65. Rue du Bois, en face la rue des Fabricants. — 66. Rue de l'Epeule, en face de l'*Estaminet de l'Epeule*. — 67. Rue du Marquisat, trottoir de M. Vinchon. — 68. Rue de l'Epeule, angle de la rue des Arts. — 69. Rue de l'Epeule, trottoir du n° 23 — 70. Rue de Mouveaux (Tourcoing) en face de chez M. Delnatte — 71. Rue de Mouveaux, en face la rue d'Italie. — 72. Rue de Mouveaux, en face la rue de l'Ouest. — 73. Rue du Grand-Chemin, estaminet Delaplace. — 74. Rue du Grand-Chemin, angle rue de l'Epeule. — 75. Rue du Grand-Chemin, sous la lanterne 84. — 76. Rue du Grand-Chemin, sous la lanterne 82. — 77. Rue du Grand-Chemin, en face la rue des Champs. — 78. Rue du Grand-Chemin, sur le trottoir de chez M. Mimerel. — 79. Rue St-Georges, angle rue de l'Hospice. — 80. Rue du Vieil-Abreuvoir, sur le trottoir du café Leconte. — 81. Rue du Vieil-Abreuvoir, en face la rue Nain. — 82. Rue du Chemin de Fer, en face la rue de l'Hospice. — 83. Rue St-Georges, sur le trottoir de chez Mme Dazin. — 84. Rue de l'Hospice en face la rue de l'Espérance.

85. Rue Nationale, angle rue de l'Espérance. — 86. Rue du Chemin de Fer, en face la rue Nationale. — 87. Rue du Chemin de Fer, en face la rue de l'Hermitage. — 88. Rue de l'Espérance, en face de la rue